



CONVENTION DE PRESTATION

FORMATION INFORMATIQUE



Entre les soussignés :

Ci-après désigné le Client :

Société : _____
Représentée par : _____
Adresse : _____
Code Postale - Ville : _____
Téléphone : _____
Fax : _____
Courriel : _____

Ci-après désigné l'Intervenant :

Monsieur Jérôme DEVAUX
4 Rue Sully Prud'homme
72 000 LE MANS
Téléphone : 06.71.35.00.91
Courriel : jeromedevaux@free.fr

Ci-après désigné le Prestataire :

A.I.S Services
5 Parc Delage
78 130 Les Mureaux
Téléphone : 01.30.22.01.39
Association Loi 1901 n°0781007264
NAF : 741G
SIRET : 443 649 678 000 10
Représentée par Monsieur Gilbert OGER, président de l'Association

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Cette convention fait suite au devis N° (_____),
accepté par _____



CONVENTION

ARTICLE 1 : Objet de la mission

Réalisation d'une formation : _____ pour

Nombre de participants : _____ personne(s)

Cette formation se déroulera du/...../..... au/...../..... à l'adresse suivante :

ARTICLE 2 : Obligations du Prestataire

Jérôme DEVAUX, adhérent à l'association A.I.S. - Services, formateur en Informatique diplômé, volontaire pour cette mission, présente les compétences nécessaires pour en assurer le bon déroulement. Le prestataire ne pourra, en aucun cas, être considéré comme le commettant de l'intervenant

ARTICLE 3 : Obligations de l'intervenant

Jérôme DEVAUX s'engage, sauf cas de force majeure, à terminer la mission ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution. Jérôme DEVAUX s'engage à réaliser la mission sous sa seule responsabilité en terme d'exécution.

ARTICLE 4 : Obligations du Client

----- s'engage à :

- mettre à disposition de Jérôme DEVAUX, les informations nécessaires au bon déroulement de cette mission,
- mettre à disposition les moyens matériels requis (dans le cas d'une formation),
- établir un petit bilan sur le niveau des différents stagiaires (dans le cas d'une formation).

ARTICLE 5 : Conditions commerciales

Le prix de notre intervention est forfaitaire et représente un montant total toutes taxes comprises de _____

_____ € payable selon l'échéancier suivant :

- Acompte à la commande : 30% soit _____ € HT,
- Règlement du solde à la fin de l'intervention soit _____ € HT.



CONVENTION

ARTICLE 6 : Clause de confidentialité

Jérôme DEVAUX s'engage à la confidentialité sur toutes les informations en sa possession, dans et hors cadre de cette convention.

-----, s'engage pour sa part à la confidentialité des méthodes de travail, ainsi que des documents utilisés par Jérôme DEVAUX.

ARTICLE 7 : Modification

Toutes modifications de la présente convention devront faire l'objet d'un avenant suivi d'une offre de prix avant tout début d'exécution.

ARTICLE 8 : Clause de résiliation

A.I.S - Service se réserve le droit de résilier les termes de cette convention de plein droit, en cas de non respect de l'une des clauses du présent contrat sans versements d'indemnité aux différentes parties.

En cas de force majeure (incapacité physique, mentale), l'intervenant et le client auront la possibilité de rompre de cette convention et s'engagent à renoncer à toute indemnité financière.

Fait à -----, le ___ / ___ / _____, en 3 exemplaires

L'intervenant : Jerome DEVAUX

Le Client : -----

Le prestataire : AIS SERVICE - M Gilbert OGER

